



AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

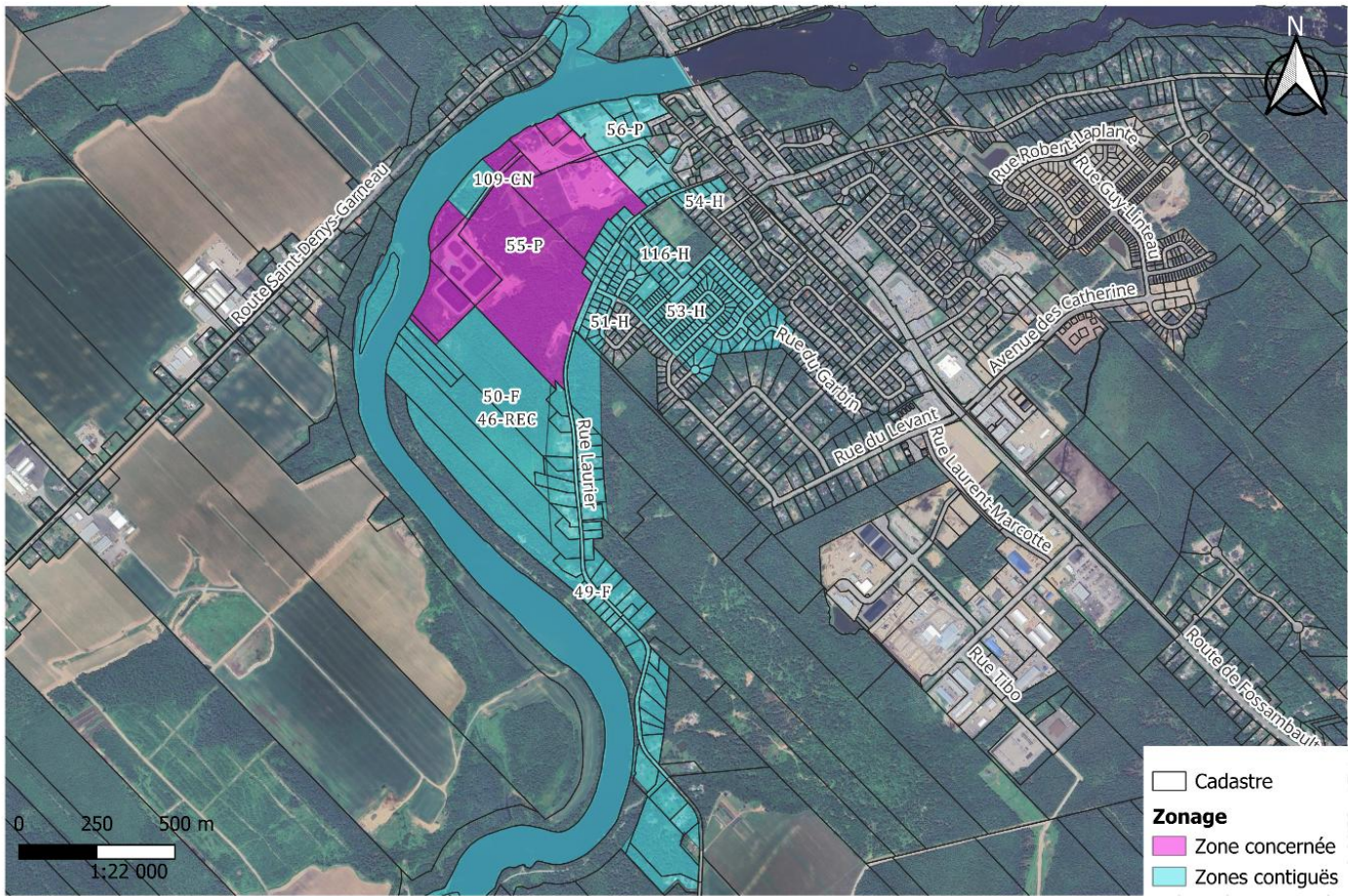
Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de règlement numéro APR-437-2026 visant à créer la zone 166-H à partir de la zone 55-P et d'en préciser les usages et les normes](#) :

**QUE** le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

**QUE** l’objet de ce projet de règlement est de créer une nouvelle zone de huit lots permettant la construction de résidences unifamiliales;

**QUE** le projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d’approbation référendaire, c’est-à-dire que les citoyens pourront s’opposer par un vote à ces modifications à la suite de l’adoption du second projet. Les articles 2 et 3 s’appliquent à la zone concernée et aux zones contiguës identifiées sur la carte ci-dessous;

| SECTEUR                                | ZONE CONCERNÉE | ZONES CONTIGUËS                                           |
|----------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------|
| Rue Laurier, près de la rue du Mistral | 55-P           | 46-REC, 49-F, 50-F, 51-H, 53-H, 54-H, 56-P, 109-CN, 116-H |



**QUE** ce règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d’ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Réglementation municipale ».

**QU**une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **mardi, 11 août 2026 à 19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s’exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 9 juillet 2026.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière